

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE SAINT DIZIER MASBARAUD**

**D2024/071**

**SEANCE DU 25 septembre 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le 25 septembre

Le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à 20 h 00 à la mairie de Saint Dizier Leyrenne, 23400 Saint Dizier Masbaraud sous la présidence de Monsieur Joël ROYERE, Maire.

Nombre de Conseillers en  
exercice : 17

Présents : 12  
Représentés : 3  
Votants : 15  
Abstention : 0  
Exprimés : 15  
Pour : 15  
Contre : 0

**Présents :**

Mmes CHABRIER Isabel, PRADEAU Carine, SALADIN Christine,  
SIMONET Laura, DEMARGNE Céline, MAINGOUTAUD Elodie.  
MM. ROYERE Joël. LAROCHE Michel, PETIT-COULAUD Bastien,  
SCAFONE Dominique, COUCAUD Thierry, MAINGOUTAUD Elodie.

**Absents :**

Mmes LEGRAND Coline,

**Excusés :**

MM MARGOT Manuel, AUMEUNIER Sébastien (donne pouvoir à M.  
PETIT-COULAUD), KAPLAN Iskender (donne pouvoir à Mme  
CHABRIER), Mme ROYERE Julie (donne pouvoir à Mme DEMARGNE).

Secrétaire de séance : Madame SIMONET Laura

**OBJET : Approbation du plan de financement pour le renforcement de la voirie – DETR 2025**

Le Maire explique au conseil municipal qu'il est nécessaire de procéder à des travaux de réfection de la voirie communale afin de garantir la sécurité des usagers.

De nombreuses voies sont détériorées par les passages récurrents des engins forestiers, des tracteurs agricoles et par les conditions climatiques.

Il est proposé au Conseil municipal le plan de financement suivant :

Dépenses prévisionnelles	Montant des travaux de réfection HT	364 517.40 €
	<b>TOTAL</b>	<b>364 517.40 €</b>
Recettes prévisionnelles	Subvention DETR (40 %)	145 806.96 €
	Autofinancement (60 %)	218 710.44 €
	<b>TOTAL</b>	<b>364 517.40 €</b>

Après délibération, le Conseil municipal :

- Approuve le projet de renforcement de la voirie,
- Approuve le plan de financement,
- Décide de solliciter une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) – 2025,
- Autorise le Maire à solliciter la DETR – 2025.

Le Maire, Joël ROYERE

La secrétaire de séance Madame Laura SIMONET

Envoyé en préfecture le 27/09/2024

Reçu en préfecture le 27/09/2024

Publié le 27/09/2024

ID : 023-200085314-20240925-D2024071-DE

